

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-5-2

Séance du vendredi 26 septembre 2008

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 6ème PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I - 11^e/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, au titre de l'exercice 2008, la 6^{ème} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **122 561,00 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 - **Enveloppe 4273** - Communes et structures intercommunales : **122 561,00 €**.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions